VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement 838-23

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le projet du règlement suivant :

- **Règlement 838-23** ***Règlement modifiant le Règlement Plan d'urbanisme 582-15 relativement à la modification de la carte des grandes affectations du territoire (à l'intérieur du périmètre urbain)***

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 15 janvier 2024**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le premier projet du règlement 838-23 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du premier projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 18 décembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse